



*Municipalité de
Saint-Jacques*

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 9 septembre 2019 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution n° 414-2019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Résolution n° 415-2019

Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 5 août 2019 soit adopté tel que rédigé.

Résolution n° 416-2019

Approbation de la liste des comptes du 26 juillet au 28 août 2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 26 juillet au 28 août 2019 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 26 juillet au 28 août 2019	189 260,96 \$
Liste des comptes payés par Accès D du 26 juillet au 28 août 2019	76 621,52 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 5 août 2019	133 225,09 \$
Liste des comptes à payer en date du 28 août 2019	70 362,26 \$
Total des déboursés pour la période du 26 juillet au 28 août 2019	469 469,83 \$

- QUE les déboursés d'une somme de 469 469,83 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 29 juillet au 2 septembre 2019

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 4 septembre 2019

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 702 881,15 \$
- Au compte courant : 402 308,23 \$

Rapport des comités ad hoc

Rapport du comité « Fête nationale 2019 » du 31 juillet 2019

Un compte rendu de la réunion du comité « Fête nationale 2019 » qui a eu lieu le 31 juillet 2019 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « Halloween » du 14 août 2019

Un compte rendu de la réunion du comité « Halloween » qui a eu lieu le 14 août 2019 est remis à tous les membres du conseil municipal.

ADMINISTRATION

Résolution n° 417-2019

Nomination du parc des Cultures en l'honneur de monsieur Bernard Landry

ATTENDU QU'	une demande est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques afin d'honorer la mémoire de monsieur Bernard Landry, Premier ministre du Québec du 8 mars 2001 au 29 avril 2003 ;
ATTENDU QUE	monsieur Bernard Landry, de son vrai nom <i>Jean-Bernard Landry</i> , est né à Saint-Jacques le 9 mars 1937 ;
ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques souhaite rendre hommage à monsieur Bernard Landry, décédé le 6 novembre 2018 ;
ATTENDU QUE	le comité « toponymie » recommande au conseil de renommer le parc des Cultures en l'honneur du politicien disparu, à savoir : Parc des Cultures Bernard-Landry ;
ATTENDU QU'	il y aura une cérémonie protocolaire en 2020 afin de rendre officielle cette nomination ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de renommer le parc des Cultures en l'honneur de monsieur Bernard Landry.

Résolution n° 418-2019

Demande d'aide financière du Festival acadien de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques est sollicitée par le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie pour une aide financière afin de soutenir les événements ayant lieu à Saint-Jacques ;
-------------	---



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager le Festival acadien de la Nouvelle-Acadie ;

ATTENDU QU' une somme de 750 \$ a été prévue au budget de l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 750 \$ au Festival acadien de la Nouvelle-Acadie à titre de contribution pour l'année 2019.

Budget 2019

Résolution n° 419-2019

Mandat à Michel Larouche Consultants RH inc. pour la mise à jour du guide des conditions de travail

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire obtenir du support dans le cadre de la mise à jour de son guide des conditions de travail ;

ATTENDU QU' une proposition de services est demandée à la firme Michel Larouche Consultants RH inc. ;

ATTENDU QUE la proposition reçue est sur une base horaire, soit 160 \$ l'heure avec une banque d'heures de 35 heures au maximum, et ce, telle que présentée à l'offre de services laquelle fait partie intégrante de la présente résolution comme « annexe A » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater la firme Michel Larouche Consultants RH inc. pour une somme d'environ 5 600 \$ (plus taxes applicables) pour la mise à jour du guide des conditions de travail de la Municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2019

Résolution n° 420-2019

Partage des frais pour la taille d'une haie mitoyenne à la mairie

ATTENDU QU' une demande est reçue de Gestion Impack inc. pour le partage des frais pour la taille d'une haie mitoyenne à la mairie ;

ATTENDU QUE la haie est située entre le terrain de la mairie et celui appartenant à Gestion Impack inc. au 22 rue Maréchal ;

ATTENDU QUE la facture pour la taille de la haie par Irrigation Expert Lanaudière est de 250 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QUE la part pour la Municipalité est de 125 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (26) et de verser la somme de 125 \$ (plus taxes applicables) à Gestion Impack inc. pour la taille de la haie mitoyenne à la mairie.

Budget 2019

Demande d'inscription à la Commission parlementaire sur les pesticides de l'Assemblée nationale du Québec

Dossier reporté à une séance ultérieure.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 421-2019

Dépôt des états financiers révisés 2016 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) dépose au conseil municipal les états financiers révisés 2016 (org : 478) de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 004-2017 ;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter le versement d'une somme de 6 256 \$, représentant la révision budgétaire pour l'année 2016 approuvée par la SHQ ;
- ATTENDU QU' une somme de 6 214 \$ a déjà été versée à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques pour le budget révisé de l'année 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les états financiers révisés 2016 et de verser la somme de 42 \$ à l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Jacques.

Budget 2019

Résolution n° 422-2019

Demande de subvention au Programme FIMEAU

- ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au Programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère ;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au Programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme FIMEAU.
- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-contractants ou agents, contre toutes les actions, qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autres, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du Programme FIMEAU.
- La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du Programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

- La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au Programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

Résolution n° 423-2019

Renouvellement de l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour une somme de 60 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)

La mairesse répond aux questions des contribuables présents.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Résolution n° 424-2019

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 109-2019) ;

ATTENDU QU'

une facture d'une somme de 17 400 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (9301) et de verser la somme de 17 400 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du projet de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

Budget 2019

Résolution n° 425-2019

Mandat à Service d'Arbre Forester pour le déchetage, le ramassage et la disposition des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques doit effectuer des travaux de déchetage des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE

ces travaux sont prévus pour la semaine du 14 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE

la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Service d'Arbre Forester ;

ATTENDU QU'

une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 160 \$ (plus taxes applicables) de l'heure, pour environ 40 heures de travail, est reçue de Service d'Arbre Forester pour le



*Municipalité de
Saint-Jacques*

déchetage, le ramassage et la disposition des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 160 \$ (plus taxes applicables) de l'heure, pour environ 40 heures de travail, et de mandater Service d'Arbre Forester pour le déchetage des branches sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Budget 2019

Résolution n° 426-2019

Mandat à Les Services exp inc. pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase II, dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a mandaté Les Services exp inc. pour une étude géotechnique et de caractérisation environnementale, phase I, dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2) (résolution numéro 345-2019) ;

ATTENDU QUE Les Services exp inc. nous recommandent la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase II, dans ce dossier ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 13 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Les Services exp inc. pour la réalisation de ladite étude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 13 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Les Services exp inc. pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale, phase II, dans le cadre du prolongement des infrastructures des rues Laurin et des Mésanges (phase 2).

Budget 2019

Résolution n° 427-2019

Certificat de paiement numéro 7 à Construction Julien Dalpé inc. pour les travaux de réaménagement du garage municipal

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de certificat numéro 7 est reçue de Massicotte Maloney architectes pour les travaux de réaménagement du garage municipal ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 262,58 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison des modifications à l'architecture (ordre de changement numéro 3), tel qu'approuvé et justifié par Massicotte Maloney architectes ;

ATTENDU QU' une somme additionnelle de 1 549,68 \$ (plus taxes applicables) a été ajoutée au contrat en raison des modifications au filage existant (ordre de changement numéro 5), tel qu'approuvé et justifié par Massicotte Maloney architectes ;

ATTENDU QU' une somme de 5 895 \$ (plus taxes applicables) a été soustraite au contrat en raison d'un crédit pour les travaux de pavage (ordre de



*Municipalité de
Saint-Jacques*

changement numéro 9), tel qu'approuvé et justifié par Massicotte Maloney architectes ;

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 24 259,99 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Massicotte Maloney architectes et de verser la somme de 24 259,99 \$ (incluant les taxes) à Construction Julien Dalpé inc. à titre de certificat de paiement numéro 7 pour les travaux de réaménagement du garage municipal.

Règlement numéro 016-2018

Résolution n° 428-2019

Signature d'une entente de services pour l'utilisation du logiciel Info-RTU d'Info-Excavation

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder à la signature d'une entente de services pour l'utilisation du logiciel Info-RTU d'Info-excavation pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 ;

ATTENDU QUE

pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2021, les membres d'Info-excavation pourront bénéficier de la gratuité de l'utilisation du système Info-RTU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente de services pour l'utilisation du logiciel Info-RTU d'Info-excavation, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 429-2019

Adjudication du contrat pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix par voie d'invitation pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE

les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*
Pavage LP inc.	55 438 \$
Latendresse Asphalte inc.	60 620 \$

* (plus taxes applicables)

ATTENDU QU'

il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour la fourniture et la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavage LP inc. pour la somme de 55 438 \$ (plus taxes applicables) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 14 août 2019.

Budget 2019



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 430-2019

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin (résolution numéro 151-2018) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 670 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (9569) et de verser la somme de 1 670 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre de l'élimination des fossés sur les rues des Mésanges et Laurin.

Budget 2019

Résolution n° 431-2019

Adjudication du contrat pour des inspections télévisées des conduites sanitaires de la rue du Collège

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix par voie d'invitation pour des inspections télévisées des conduites sanitaires de la rue du Collège ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX*
EBI Envirotech inc.	16 066,84 \$
Services Infraspec	16 757,61 \$
InspecVision 3D inc.	20 488,44 \$

* (incluant les taxes)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour des inspections télévisées des conduites sanitaires de la rue du Collège au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EBI Envirotech inc., pour une somme de 16 066,84 \$ (incluant les taxes) conformément au coût indiqué dans sa soumission datée du 15 août 2019.

Budget 2019

Résolution n° 432-2019

Mandat à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour des services professionnels dans le cadre de la réfection des rues Lapointe, Coderre et Paul-Masse

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est présentement à préparer les projets pour 2020 ;

ATTENDU QUE la configuration du secteur des rues Lapointe, Coderre et Paul-Masse est à revoir ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU'

une proposition est demandée par le directeur des travaux publics à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour l'étude d'avant-projet de ce secteur ;

ATTENDU QUE

le coût pour cette analyse est de 5 000 \$ (plus taxes applicables) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (Réf. : MSJA-1901) de Parallèle 54 Expert-Conseil inc. d'une somme de 5 000 \$ (plus taxes applicables) pour l'étude d'avant-projet en vue de la réfection du secteur Lapointe, Coderre et Paul-Masse.

Budget 2019

Résolution n° 433-2019

Mandat à Sintra inc. pour le rechargement des accotements sur le chemin du Ruisseau-Saint-Georges Sud

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder au rechargement des accotements sur le chemin du Ruisseau-Saint-Georges Sud ;

ATTENDU QU'

une proposition d'une somme maximale de 20 000 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Sintra inc. pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme maximale de 20 000 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Sintra inc. pour les travaux de rechargement des accotements sur le chemin du Ruisseau-Saint-Georges Sud.

Budget 2019

Facture de Lignco - Marquage de la chaussée

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 434-2019

Signature d'un contrat du ministère des Transports relatif aux travaux de pavage des chemins utilisés lors de la construction d'un carrefour giratoire

ATTENDU

les travaux pour la construction d'un carrefour giratoire par le ministère des Transports ;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de procéder à la signature d'un contrat pour le pavage des chemins utilisés aux fins de chemin de détour lors des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat du ministère des Transports relatif aux travaux de pavage des chemins utilisés lors de la construction d'un carrefour giratoire, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 435-2019

Entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur - Priorité straTJ inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié le mandat à Priorité straTJ inc. d'élaborer un plan des mesures d'urgence y compris une trousse de communication spécialisée ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'accepter l'entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la directrice générale et la directrice des communications et des services de proximité signent les documents en lien avec l'entente de non-reproduction et de protection des droits d'auteur de Priorité straTJ inc.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 436-2019

Mandat à Innov-Vac inc. pour le nettoyage du réseau d'égout et la vérification des conduites

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder au nettoyage du réseau d'égout et à la vérification des conduites ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Innov-Vac inc. ;

ATTENDU QU' une proposition de services (00007-190529-JQS), faisant partie intégrante de la présente résolution comme annexe « A », détaillant les tarifs à l'heure est reçue de Innov-Vac inc. ;

ATTENDU QUE le temps prévu pour l'exécution des travaux est d'un maximum de 40 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (00007-190529-JQS) et de mandater Innov-Vac inc. pour le nettoyage du réseau d'égout et la vérification des conduites.

Budget 2019

Résolution n° 437-2019

Mandat à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection des pompes d'extraction de boues à la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite effectuer la réfection des pompes d'extraction de boues à la station de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire souscrire à un contrat de gré à gré avec Asisto inc. pour la réalisation des plans et devis ;

ATTENDU QU' une proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 20 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue d'Asisto inc. ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (0400862 rev01) d'une somme de 20 600 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Asisto inc. pour la réalisation des plans et devis pour la réfection des pompes d'extraction de boues à la station de traitement des eaux usées.

Règlement numéro 005-2019

Résolution n° 438-2019

Demande de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 265 774 (32 à 38, rue Marcel-Lépine)

- ATTENDU QUE la compagnie 9366-0264 Québec inc. s'adresse au conseil municipal, dans sa correspondance du 14 août 2019, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 265 774 (32 à 38, rue Marcel-Lépine) situé à Saint-Jacques ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolutions numéro 138-2018 et 139-2018) ;
- ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;
- ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de la compagnie 9366-0264 Québec inc., propriétaire du lot numéro 6 265 774 (32 à 38, rue Marcel-Lépine) situé à Saint-Jacques.

Résolution n° 439-2019

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) (résolution numéro 352-2018) ;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 18 460 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (9289) et de verser la somme de 18 460 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre de la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton).

Règlement numéro 002-2017



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 440-2019

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton) (résolution numéro 352-2018) ;
- ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été accordés à Généreux Construction inc. via la résolution numéro 398-2019 ;
- ATTENDU QUE cela apporte des frais supplémentaires d'ingénierie pour la surveillance ;
- ATTENDU QU' une somme partielle de 10 778 \$ (plus taxes applicables) est facturée à même la facture numéro 9565 ;
- ATTENDU QU' une facture d'une somme de 12 602 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (9565) et de verser la somme de 12 602 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre la réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur montée Hamilton).

Règlement numéro 002-2017

Résolution n° 441-2019

Mandat à Pompes Villemaire inc. pour la modification de la plomberie pour les pompes de produits chimiques

- ATTENDU QUE les pompes de produits chimiques sont difficilement accessibles pour leur entretien ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la plomberie afin de rendre plus facile l'entretien ;
- ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 6 032 \$ (plus taxes applicables) est reçue de la compagnie les Pompes Villemaire inc. pour ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 6 032 \$ (plus taxes applicables) et de mandater l'entreprise Pompes Villemaire inc. pour la modification de la plomberie pour les pompes de produits chimiques.

Budget 2019

Résolution n° 442-2019

Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour les services professionnels dans le cadre du remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins) (résolution numéro 356-2019) ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 4 140 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (9612) et de verser la somme de 4 140 \$ (plus taxes applicables) à GBI experts-conseils inc. pour des travaux de remplacement de la conduite principale d'aqueduc phase A-1 (secteur Villa des Pins).

Règlement numéro 002-2017

Résolution n° 443-2019

Facture finale d'Asisto inc. pour la préparation des spécifications techniques reliées au remplacement des pompes d'extraction des boues de la station de traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Asisto inc. pour la préparation des spécifications techniques reliées au remplacement des pompes d'extraction des boues de la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 385-2018) pour une somme de 9 850 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) est reçue d'Asisto inc. ;

ATTENDU QUE cette somme représente la dernière facture pour ce projet, puisqu'une mise à jour du présent mandat est nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (2082) et de verser la somme de 1 500 \$ (plus taxes applicables) à Asisto inc.

Budget 2019

URBANISME

Résolution n° 444-2019

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 27 août 2019

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui a eu lieu le 27 août 2019.

Résolution n° 445-2019

Demande de dérogation mineure – Lot numéro 5 955 623 (101, rue Sainte-Anne)

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur le lot numéro 5 955 623 (101, rue Sainte-Anne) et situé dans la zone P1-25 afin de permettre que le complexe sportif de soccer soit implanté dans la cour latérale et avant alors que le règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques prévoit, à l'article 9.1.1., que le bâtiment accessoire doit être implanté dans la cour latérale ou arrière seulement. La demande consiste également à permettre qu'un terrain de football soit aménagé dans la cour avant alors que le règlement de zonage numéro 55-2001 prévoit, à l'article 9.1.1., que cet équipement sportif doit être localisé dans la cour latérale ou arrière. Enfin, la demande consiste à permettre que le nombre de cases de stationnement pour le site entier soit inférieur à la quantité exigée à l'article 5.10.5. du règlement de zonage numéro 55-2001, soit un total de 290 cases de stationnement au lieu des 445 exigées. Selon le règlement, le total de cases de stationnement demandé pour le site entier serait de 445 ; c'est-à-dire 216 cases de stationnement (1 case/30 mètres carrés) pour le complexe sportif de



*Municipalité de
Saint-Jacques*

soccer et 229 cases de stationnement pour le bâtiment principal, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (référence au compte rendu du CCU du 27 août 2019) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.

LOISIRS

Résolution n° 446-2019

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 009-2019 pour pourvoir à l'installation d'un toit sur la patinoire du parc Aimé-Piette, autorisant un emprunt n'excédant pas 551 000 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts

Monsieur Claude Mercier, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 009-2019 pour l'installation d'un toit sur la patinoire du parc Aimé-Piette.
- Dépose le projet du règlement numéro 009-2019 intitulé : Règlement d'emprunt numéro 009-2019 pour pourvoir à l'installation d'un toit sur la patinoire du parc Aimé-Piette, autorisant un emprunt n'excédant pas 551 000 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Résolution n° 447-2019

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 010-2019 pour pourvoir à la construction d'un bâtiment de service au parc Aimé-Piette, autorisant un emprunt n'excédant pas 638 000 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts

Madame Isabelle Marsolais, conseillère, par la présente:

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 010-2019 pour pourvoir à la construction d'un bâtiment de service au parc Aimé-Piette.
- Dépose le projet du règlement numéro 010-2019 intitulé : Règlement d'emprunt numéro 010-2019 pour pourvoir à la construction d'un bâtiment de service au parc Aimé-Piette, autorisant un emprunt n'excédant pas 638 000 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

Résolution n° 448-2019

Embauche d'un surveillant et d'une surveillante pour le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année scolaire 2019-2020

ATTENDU QUE	la Municipalité de Saint-Jacques doit embaucher des étudiants pour assurer la surveillance du gymnase de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année scolaire 2019-2020 ;
ATTENDU QU'	une offre d'emploi a été publiée dans le bulletin d'information Le Jacobin d'août 2019 ;
ATTENDU QUE	monsieur David Prévost a manifesté le désir de reprendre sa fonction de surveillant de gymnase pour la prochaine année scolaire ;
ATTENDU QUE	madame Marilou Fafard, employée par la Municipalité comme animatrice du camp de jour, a manifesté le désir d'assurer la fonction de surveillante du gymnase pour la prochaine année scolaire ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'embauche de monsieur David Prévost et de madame Marilou Fafard à titre de surveillant et surveillante du gymnase de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année scolaire 2019-2020.

Signature du contrat de location de la piscine du Collège Esther-Blondin

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 449-2019

Participation à la 20^e conférence annuelle du loisir municipal

ATTENDU QUE monsieur Vincent Grenier, technicien en loisirs, désire participer à la 20^e conférence annuelle du loisir municipal qui se déroulera les 2, 3 et 4 octobre 2019 à Laval ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription d'une somme de 360 \$ (plus taxes applicables) seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de monsieur Vincent Grenier, technicien en loisirs, à la 20^e conférence annuelle du loisir municipal.

Budget 2019

Résolution n° 450-2019

Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour 2019-2020

Il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques pour 2019-2020 et de verser la somme de 125 \$ à Loisir et Sport Lanaudière.

Budget 2019

Résolution n° 451-2019

Signature du contrat de location de la Salle Julie-Pothier du Collège Esther-Blondin

ATTENDU QUE le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques souhaite offrir une activité de cinéma à ses citoyennes et ses citoyens ;

ATTENDU QUE le coût pour la location de la Salle Julie-Pothier, pour le vendredi 18 octobre 2019 de 18 h à 22 h, est de 650 \$ (plus taxes applicables) ;

ATTENDU QU' un acompte d'une somme de 149,47 \$ est requis pour la réservation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat de location de la Salle Julie-Pothier, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

Budget 2019



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 452-2019

Achat de chapiteaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit remplacer les chapiteaux abîmés ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 5 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Les Chapiteaux Azur inc. pour des chapiteaux de plus grandes dimensions et de résistance supérieure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (19-483) d'une somme de 5 600 \$ (plus taxes applicables) de Les Chapiteaux Azur inc. pour l'achat de chapiteaux.

Budget 2019

Résolution n° 453-2019

Facture de Service de Plancher Marcel et Fils inc. pour la réparation du plancher de l'église

ATTENDU QUE la météo incertaine a forcé la Municipalité de Saint-Jacques à utiliser l'intérieur de l'église pour la représentation de son spectacle qui était prévu sur la butte ;

ATTENDU QUE des dommages ont été causés au plancher de l'église ;

ATTENDU QU' une estimation des coûts pour la réparation du plancher, d'une somme de 1 900 \$ (plus taxes applicables), est reçue de Service de Plancher Marcel et Fils inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (1083) d'une somme de 1 900 \$ (plus taxes applicables) de Service de Plancher Marcel et Fils inc. pour la réparation du plancher de l'église.

Budget 2019

Autorisation de passage pour le Marathon de Norah et Nathan

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 454-2019

Mandat à Québec Son Énergie pour la sonorisation et l'éclairage lors de l'Oktoberfest

ATTENDU QUE l'Oktoberfest organisé par la Municipalité de Saint-Jacques aura lieu le 28 septembre 2019 au parc des Cultures ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 900 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Québec Son Énergie pour la sonorisation et l'éclairage lors de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition (10323) d'une somme de 900 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Québec Son Énergie pour la sonorisation et l'éclairage lors de l'Oktoberfest.

Budget 2019



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 455-2019

Participation de la Municipalité de Saint-Jacques à la fête au Petit Village

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques participe à la fête au Petit Village qui aura lieu les 14 et 15 septembre à Repentigny.

Résolution n° 456-2019

Mandat à Toby Laflamme (Band) pour un spectacle lors de l'Oktoberfest

ATTENDU QUE l'Oktoberfest organisé par la Municipalité de Saint-Jacques aura lieu le 28 septembre 2019 au parc des Cultures ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 750 \$ reçue de Toby Laflamme (Band) pour un spectacle lors de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 750 \$ de Toby Laflamme (Band) pour un spectacle lors de l'Oktoberfest.

Budget 2019

BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

Résolution n° 457-2019

Facture de Josiane Saucier pour la création d'une sculpture monumentale dans le cadre du projet « Faites partie de la SCulture ! »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a accepté de participer au projet de sculpture monumentale « Faites partie de la SCulture ! » (résolution numéro 327-2019) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5 350 \$ est reçue de Josiane Saucier pour la création de la sculpture ;

ATTENDU QU' un acompte de 2 000 \$ a été versé à Josiane Saucier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (1) et de verser la somme de 3 350 \$, représentant le solde de la facture, à Josiane Saucier pour la création de la sculpture monumentale dans le cadre du projet « Faites partie de la SCulture ! ».

Budget 2019

VARIA

Résolution n° 458-2019

Participation au quilles-o-thon de la Corporation des Jeux de la MRC Montcalm

ATTENDU QUE la Corporation des Jeux de la MRC Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur quilles-o-thon qui aura lieu le 6 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Corporation des Jeux de la MRC Montcalm ;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront à l'organisme ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

ATTENDU QUE

la Municipalité désire contribuer par un don d'une somme de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 100 \$ à la Corporation des Jeux de la MRC Montcalm à titre de contribution financière pour leur quilles-o-thon du 6 octobre 2019.

Budget 2019

Résolution n° 459-2019

Participation à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme

ATTENDU QUE

madame Josyane Forest, mairesse, désire participer à la formation « Qu'est-ce qui rend une ville formidable ? » de l'Association québécoise d'urbanisme qui se déroulera le 5 octobre 2019 à Joliette ;

ATTENDU QUE

les frais d'inscription d'une somme de 260 \$ (plus taxes applicables) seront payés par la Municipalité ;

ATTENDU QUE

les frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de madame Josyane Forest, mairesse, à la formation de l'Association québécoise d'urbanisme.

Budget 2019

Résolution n° 460-2019

Achat de publicité dans le journal mensuel de l'Association Carrefour Famille Montcalm (ACFM)

ATTENDU QUE

l'Association Carrefour Famille Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour l'achat de publicité dans le journal mensuel de l'ACFM ;

ATTENDU QUE

la Municipalité désire encourager l'ACFM ;

ATTENDU QUE

le coût de la publicité mensuelle est de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 100 \$ à l'Association Carrefour Famille Montcalm pour l'achat de publicité dans le journal mensuel de l'ACFM.

Budget 2019

Résolution n° 461-2019

Participation à des ateliers de formation offerts par la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm (CCI)

ATTENDU QUE

la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm (CCI) offre 7 ateliers de formation « Table RH » qui auront lieu en 2019 et en 2020 ;

ATTENDU QUE

le coût par participant pour l'ensemble des formations est de 425 \$;

ATTENDU QUE

la Municipalité désire procéder à l'inscription de 2 participants ;



*Municipalité de
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'inscription de 2 participants aux ateliers de formation « Table RH » et de verser la somme de 850 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm.

Budget 2019

Résolution n° 462-2019

Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire

- ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions de dollars en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver (Canada Carbon) suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens ;
- ATTENDU QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du Conseil municipal et de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE la poursuite de 96 millions de dollars intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques comprend les enjeux de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise minière Canada Carbon.

Résolution n° 463-2019

Prix de vente des billets pour le souper méchoui de l'Oktoberfest

- ATTENDU QUE l'Oktoberfest organisé par la Municipalité de Saint-Jacques aura lieu le 28 septembre 2019 au parc des Cultures ;
- ATTENDU QU' un souper méchoui est organisé lors de l'événement et qu'il y a lieu de fixer le prix des billets, à savoir :

CATÉGORIE D'ÂGE	PRIX*
13 et plus	25 \$
6 à 12 ans	15 \$
0 à 5 ans	Gratuit

* (incluant les taxes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de fixer le prix des billets pour le souper méchoui de l'Oktoberfest 2019 selon les tarifs établis dans la présente résolution.



*Municipalité de
Saint-Jacques*

Résolution n° 464-2019

Participation aux Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques fait partie des finalistes aux Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière ;
- ATTENDU QUE le coût d'un billet est de 21,75 \$ (plus taxes applicables) ;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de 6 billets dont 2 billets seront remboursés par les membres du conseil municipal pour les accompagnateurs ;
- ATTENDU QUE les participants sont : Sophie Racette (1), Michel Lachapelle (1), Isabelle Marsolais (1), Simon Chapleau (1) et Claude Mercier (2) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat de 6 billets pour les Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière pour une somme de 130,50 \$ (plus taxes applicables).

Budget 2019

Résolution n° 465-2019

Libération finale de la retenue à Sintra inc. pour les travaux de réfection des fondations et de la chaussée sur divers chemins

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Sintra inc. pour des travaux de réfection des fondations et de la chaussée sur le rang des Continuations, le chemin Gaudet, le chemin de la Carrière et la montée Allard (résolution numéro 357-2018) ;
- ATTENDU QU' une demande pour la libération finale de la retenue contractuelle (retenue de 5 %), d'une somme de 38 730,02 \$ (incluant les taxes), est reçue de Sintra inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 38 730,02 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. pour les travaux de réfection des fondations et de la chaussée effectués en 2018 sur le rang des Continuations, le chemin Gaudet, le chemin de la Carrière et la montée Allard.

Budget 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)

La mairesse répond aux questions des contribuables présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 466-2019

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 44.

[Signé]

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]

Josyane Forest,
Mairesse